Terminale Bac Pro	Histoire : Séquence III La décolonisation et la construction de nouveaux États : Inde et Algérie	Fiche Prof

http://lhgcostebelle.canalblog.com/

Séance 2 : La Toussaint du 1er novembre 1954

Objectif : présenter les différentes perceptions de la situation de l'Algérie en 1954 : celle des nationalistes algériens, celle des Français d'Algérie, celle du gouvernement français.

Capacité : Identifier les continuités et les ruptures historiques.

Dans l'empire colonial français, depuis 1830, l'Algérie occupe une place particulière par son importante minorité d'origine européenne et par son organisation en départements, mais les populations vivent sous deux statuts distincts, français ou musulman. L'insurrection qui éclate en 1954 est le résultat d'un long immobilisme politique et amorce une longue guerre d'indépendance.

En quoi la Toussaint 54 est-elle une rupture majeure dans l'histoire de l'Algérie ?
- Quels sont les enjeux de la guerre d'Algérie qui commence alors ?

I – La fracture de l'Algérie :

-INA Vidéo « Toussaint rouge » (1min)

Document1 : Les attentats de la Toussaint 1954

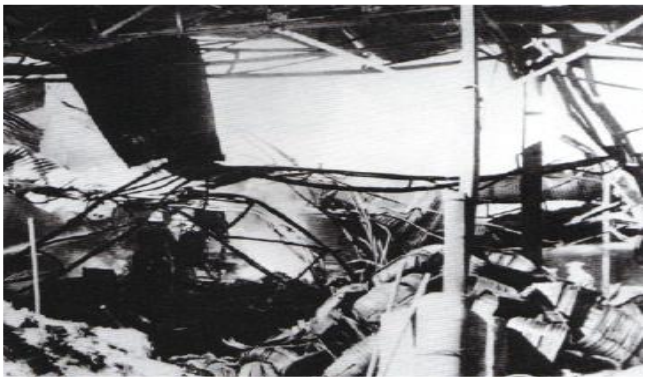

La coopérative d'agrumes de Boufarik (à 25 km au sud-ouest d'Alger) après l'attentat du 1er novembre.

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954, près de 70 d'attentats et sabotages sont commis simultanément dans une trentaine de points du territoire algérien : incendies, attaques de postes de police, de casernes, d'installations industrielles et agricoles, de voies de communication. L'insurrection provoque la mort de 7 personnes.

Document 2 : Communiqué du ministère de l'Intérieur, dirigé par F. Mitterrand, 1er novembre 1954.

« *Un* certain nombre d'attentats ont eu lieu cette nuit en plusieurs points d'Algérie. Ils sont le fait d'individus ou de petits groupes isolés. Des mesures immédiates ont été prises par le gouvernement général de l'Algérie et le ministre de l'Intérieur a mis à sa disposition des forces de police supplémentaires. Le calme le plus complet règne dans l'ensemble des populations. »

Document 3 : Manifeste du FLN (Front de libération nationale), 31 octobre 1954

Au nom du peuple algérien, aux militants de la cause nationale.

But : Indépendance nationale par :

1. La restauration de l'État algérien souverain, démocratique et social, dans le cadre des principes islamiques ;
2. Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions.

Objectifs :

1. Internationalisation du conflit ;
2. Réalisation de l'unité nord-africaine dans son cadre arabo-musulman [...] ;
3. [...] La reconnaissance de la souveraineté algérienne, une et indivisible ;
4. [...] La libération de tous les détenus politiques et l'arrêt de toutes poursuites contre les forces combattantes ;
5. La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant écrits, décrets et lois, faisant de l'Algérie une terre française en déni de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien.

En contrepartie :

1. Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés, ainsi que les personnes et les familles.
2. Les Français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité d'origine et la nationalité algérienne [...].
3. Les liens entre la France et l'Algérie feront l'objet d'un accord entre les deux puissances.

Document 4 : Après le soulèvement de Sétif, mai 1945 (Voir blog)

Le 8 mai 1945, après des heurts entre manifestants et la police, une véritable insurrection se répand dans les campagnes environnant Sétif et Guelma. Les violences et assassinats contre les civils français (86 morts) sont très brutalement réprimés par l'armée et des « milices civiques » et ont fait des milliers de victimes (entre 5000 et 10 000 selon les historiens, près de 45 000 selon le gouvernement algérien).

Document 5 : La une de l'Écho d'Alger, 7 - 8 nov 1954

4 PAGES DE SPORTS
Echo Sport...
UNE PAGE ILLUSTREE

L'ECHO D'ALGER

15 FRANCS

VERNICIRE

M. MITTERRAND dans une déclaration radiodiffusée :

L'ALGÉRIE C'EST LA FRANCE ET LA FRANCE NE RECONNAITRA PAS CHEZ ELLE D'AUTRE AUTORITÉ QUE LA SIENNE

Chaque jour verra l'autorité de l'Etat s'affirmer d'avantage et le statut de l'Algérie entrera de plus en plus dans les faits

Investissements et grands travaux, formation professionnelle, fonction publique, décentralisation administrative seront l'objet de prochaines mesures

LES TROUPES ÉTANT SOLIDEMENT INSTALLÉES

La véritable opération de nettoyage de l'Aur
va commencer
dans quelques jou

Doc 6 : La situation sociale et économique en Algérie en 1954

	Musulmans (1)	Européens d'Algérie (2)
Population	8 500 000	1 000 000
Part de la population agricole	98%	2%
Part des ouvriers	95%	5%
Part des cadres supérieurs	7%	93%
Propriété des terres	25%	75%
Revenu individuel moyen	451 euros/an	16037 euros /an
Taux de scolarisation dans le primaire	18%	98%
Taux de mortalité infantile	84%	53%

Source : B. Stora, L'Algérie *coloniale*, 1830-1954, La Découverte, 1991

Doc 7 : L'organisation de l'Assemblée et algérienne et non-musulmane

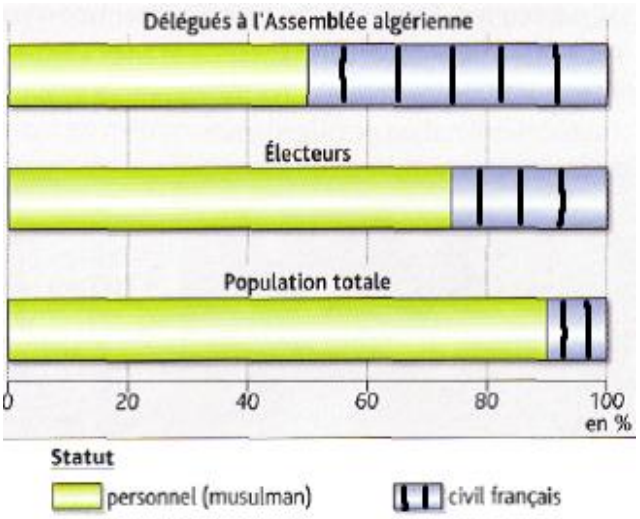

Le statut de 1947 prévoit que l'Algérie soit dotée d'une Assemblée algérienne formée de deux collèges musulman et français. Les élections d'avril 1948 donnent, pour le collège musulman une large majorité aux candidats soutenus par le gouverneur (français) de l'Algérie (41 sièges), aux dépens des candidats nationalistes (17 sièges) pourtant majoritaires au premier tour. C'est le résultat d'élections truquées.

Questions :

A) « La Toussaint rouge »

1) Doc. 1. Que s'est-il passé le 1er novembre 1954 ?

- Le 1er novembre 1954 près de 70 attentats ont eu lieu simultanément dans une trentaine de localités entraînant la mort de 7 personnes et d'importantes destructions matérielles.

2) Doc. 2. Comment le ministère de l'Intérieur présente-t-il la situation ?

- Le ministère de l'Intérieur tend à minimiser l'importance de cette opération d'envergure en l'attribuant à des « individus ou de petits groupes isolés », et en considérant que le rétablissement de l'ordre est désormais assuré.

3) Docs 1 et 2. L'organisation de l'insurrection confirme-t-elle cette interprétation ?

- L'insurrection a été au contraire longuement préparée : organisation clandestine du FLN, rédaction d'un programme politique ambitieux, simultanéité des attentats dans plusieurs ponts du territoire, ce qui atteste d'une implantation large des nationalistes.

4) Doc 3. Quelle est la nature des revendications du FLN ? Relevez la diversité des influences politiques et culturelles.

- La revendication principale du FLN porte sur l'indépendance et l'instauration d'un État libre et souverain. Pour y parvenir, le manifeste précise les objectifs immédiats (« *internationalisation du conflit* », « *libération de tous détenus politiques* »…) et à terme (« *unité nord-africaine* », « *nationalité algérienne* »…).
- Les influences du manifeste sont doubles : **musulmane** (« *principes islamiques* ») et arabe (« *histoire, géographie, religion, mœurs du peuple algérien* ») ; française issue des **Lumières** et des principes révolutionnaires et républicains (« *État démocratique et social* », « *libertés fondamentales sans distinction de race et de confessions* », « *souveraineté* [nationale], *une et indivisible* »).

B) Aux origines de la guerre d'Algérie :

5) Docs 1, 3 et 4. Quelles différences peut-on faire entre les soulèvements de 1945 et de 1954 : organisation, objectifs ?

- Le soulèvement de 1945 présente un caractère spontané et moins organisé que l'insurrection de 1954 ; les revendications sont floues et les manifestants peu structurés. La photographie des paysans rendant les armes relève d'une mise en scène pour signifier le retour à l'ordre.

6) Doc. 5. À qui s'adresse principalement le journal *L'Écho* d'Alger ? Quelle réponse le ministre de l'Intérieur donne-t-il aux revendications du FLN ?

- *L'Écho d'Alger* s'adresse aux Français d'Algérie qu'il faut rassurer sur la situation et sur leur avenir. Ensemble de trois départements français rattachés au ministère de l'Intérieur, les autorités françaises n'entendent pas accorder son indépendance à l'Algérie comme elles l'ont fait en Indochine ou comme elles le négocient dans les protectorats de Tunisie et du Maroc.

7) Docs. 6 et 7. Quels sont les enjeux démographiques et sociaux vers 1954 ? Quels problèmes posent le statut des populations d'Algérie et le fonctionnement de l'Assemblée algérienne ?

- Bien qu'ils ne représentent que 10 % de la population d'Algérie, les Européens (« non-musulmans » de statut français) constituent une forte minorité d'environ un million de personnes pour certaines implantées depuis plus d'un siècle et depuis plus longtemps encore pour les Juifs d'Algérie.
- Mais la population musulmane de statut personnel est sous-représentée dans les institutions politiques (50 % des sièges de l'assemblée algérienne). De plus les manipulations électorales font que les élus musulmans ne sont pas représentatifs des forces politiques réelles.

II – La guerre d'Algérie commence :

Repères :

1954 : 1er novembre, « Toussaint rouge » : le FLN déclenche la lutte armée.
1955 : 1er avril, l'État d'urgence est proclamé.
1955 : 20 août, reprise de l'insurrection dans le Constantinois.
1956 : mai, l'armée française dispose d'un effectif de 400 000 soldats en Algérie.
1957 : janvier-octobre, « Bataille d'Alger» : ratissage du cœur de la ville pour combattre le FLN.
1958 :13 mai, formation à Alger d'un «comité de salut public» pour maintenir l'Algérie française.
1958 : 4 juin, De Gaulle à Alger : «Je vous ai compris». 19 septembre, formation du Gouvernement provisoire de la

Document 1 : Opération militaire en mai 1956

Arrestation d'Algériens après l'embuscade de Palestro, le 8 mai 1956, dans laquelle 17 soldats français ont été tués.

République algérienne.
1959 : 16 septembre, De Gaulle reconnaît le droit à l'autodétermination des Algériens.
1960 : 24 janvier - 1er février, semaine des barricades à Alger contre l'autodétermination.
1961 : 23 avril, putsch des généraux contre la « politique d'abandon». 17 octobre, manifestation organisée par le FLN à Paris, violemment réprimée (plusieurs dizaines de morts)
1962 :18 mars, signature des accords d'Évian : cessez-le feu, autodétermination de l'Algérie et coopération franco-algérienne. 3 juillet, proclamation de l'indépendance de l'Algérie.

Document 2 : Une harka de harkis, musulmans constituant des unités militaires auxiliaires de l'armée française, défile à Bougie le 11 novembre 1956

Document 3 : Paul Teitgen à Pierre Lacoste, ministre résident en Algérie, le 24 mars 1957

Vous m'avez fait l'honneur d'agréer ma nomination au poste de Secrétaire général de la préfecture d'Alger, chargé plus spécialement de la police. Depuis cette date, je me suis efforcé avec conviction et à mon poste, de vous servir - quelques fois de vous défendre - c'est-à-dire de servir, avec la République, l'avenir de l'Algérie française. [...]

J'ai aujourd'hui la ferme conviction d'avoir échoué et j'ai acquis la certitude depuis trois mois que nous sommes engagés - non pas dans l'illégalité, ce qui dans ce combat est sans importance - mais dans l'anonymat et l'irresponsabilité, qui ne peuvent conduire qu'aux crimes de guerre.

Je ne me permettrais jamais une telle affirmation si, au cours de mes visites récentes aux centres d'hébergement [internement des suspects] de Paul-Gazelles et de Beni-Messous, je n'avais reconnu sur certains assignés [à résidence] les traces profondes des sévices et des tortures qu'il y a quatorze ans je subissais personnellement dans les caves de la Gestapo à Nancy. Or, ces deux centres d'hébergement installés à la demande et par l'autorité militaire d'Alger, sont essentiellement «pourvus» par elle. Les « assignés » qui y sont conduits ont d'abord été interrogés dans les quartiers militaires, après une arrestation dont l'autorité civile, qui est celle de l'État, n'est jamais informée. [...]

Cette lettre de démission de Paul Teitgen a été refusée par le ministre résident d'Algérie. Elle a été publiée dans le journal Le Monde, le 1er octobre 1960.

***Paul Teitgen** (1919-1991), résistant et déporté pendant la Seconde Guerre mondiale, fut secrétaire général de la police française à Alger, pendant la guerre d'Algérie. Pendant la guerre d'Algérie, il révéla que plusieurs centaines de personnes furent exécutées sommairement (précipitées par hélicoptère en mer ou jetées du quai du port d'Alger) sur ordre des généraux Marcel Bigeard et Jacques Massu, qui disposaient alors de pouvoirs étendus et d'un blanc seing du pouvoir politique pour stopper les attentats à répétition du Front de libération nationale (FLN). Ancien résistant et déporté durant la Seconde Guerre mondiale, il démissionna le 12 septembre 1957, en réaction aux actes de tortures (qu'il avait lui-même subis de la part de la Gestapo) pratiqués sur les prisonniers et à ces exécutions extra judiciaires.*

Document 4 : « Appel au peuple algérien »

Pendant sept ans et demi d'une guerre cruelle le peuple algérien a tenu tête à l'une des plus fortes puissances coloniales du siècle : plus d'un million de soldats français ont été mobilisés à cet effet avec tout leur armement moderne : aviation, artillerie, blindés, marine. [La France] a tenté avec l'aide d'une grande partie du peuplement européen en Algérie, de lutter désespérément pour le maintien de l'Algérie française.

Face à cette puissance qu'avait à opposer le Peuple algérien ?

D'abord sa foi en la justesse de sa cause, la confiance en lui-même et en ses destinées et la volonté inébranlable de briser les chaînes du colonialisme ; ensuite, et surtout, son unanimité dans la lutte. Les Algériens - hommes et femmes, jeunes et vieux, d'Alger à Tamanrasset et de Tebessa à Mamia - se sont dressés dans leur totalité dans la guerre de libération. Ni les tentatives de division, ni la présence de contre-révolutionnaires et de provocateurs dans leurs rangs n'ont pu altérer leur foi et leur unité.

Les Algériens se sont sentis comme les organes d'un même corps dans cette lutte gigantesque. Le FLN et FALN ont été des instruments de combat efficaces au service du Peuple, et par leur action continue ont porté des coups sérieux au colonialisme.

Youssef Ben Khedda, président du Gouvernement provisoire de la République algérienne, *Le Moujahid*, édition spéciale du 19 mars 1962.

Document 5 : Appel de la France, journal de l'OAS.

L'Organisation Armée Secrète, fondée en février 1961, regroupe des défenseurs inconditionnels de l'Algérie française. Elle multiplie les attentats en Algérie et sur le territoire métropolitain jusqu'à l'été 1962

Doc 6 : Les « rapatriés » (voir blog)

Printemps-été 1962 : se sentant menacés en Algérie, 900 000 « pieds-noirs » sont rapatriés en catastrophe en France par bateau.

A) Une guerre franco-algérienne :

1) Docs 1 et 4. Quelles sont les forces militaires en présence ?

- La guerre oppose les forces françaises (armée, gendarmerie) aux combattants de l'Armée de libération nationale (nationalistes algériens).

2) Doc. 4. Relevez les expressions utilisées par l'auteur pour caractériser la guerre qui s'achève en 1962 ?

- Selon Ben Khedda, il s'agit d'une « *guerre cruelle* » parce qu'inégale en raison de la puissance militaire de la France, d'une « *lutte gigantesque* » dans laquelle le peuple algérien a combattu ensemble. Le but de cette « *guerre de libération*» est l'indépendance de l'Algérie.

3) Docs 1, 3 et 4. En quoi cette guerre n'est-elle pas une guerre ordinaire ?

- Cette guerre n'est pas ordinaire car elle se déroule sur un territoire considéré comme français : c'est pourquoi les autorités refusaient de parler de guerre, mais parlaient d'« événements », de « maintien de l'ordre », de « pacification». L'affrontement des camps ne se fait pas sur des champs de bataille, mais par des actions de guérilla et des opérations de représailles. Les nationalistes algériens sont considérés non comme des combattants mais comme des terroristes.

4) Quelle raison Paul Teitgen évoque-t-il pour justifier sa démission ?

- Teitgen, haut fonctionnaire français, refuse à la fois les méthodes de répression utilisant la torture, et l'illégalité des arrestations arbitraires car non soumises à l'autorité judiciaire.

5) Doc. 6. Expliquez l'attitude de la majorité des Français d'Algérie au moment de l'indépendance de l'Algérie.

- Le fossé qui existait en 1954 s'est accentué avec la guerre. La majorité des Européens d'Algérie quittent le pays à la suite des accords d'Évian et de la proclamation de l'indépendance.

B) Une guerre civile algérienne :

6) Doc. 4. Comment l'auteur présente-t-il le «peuple algérien» ?

- Ben Khedda présente le peuple algérien uni « *comme les organes d'un même corps* », dans la guerre de libération.

7) Docs 2 et 4. Les Algériens sont-ils vraiment tous favorables à l'indépendance ?

- Il évoque la présence de « contre-révolutionnaires et de provocateurs ». Il s'agit en fait des Musulmans restés au service de l'Algérie française, notamment les harkis ; il ne fait pas allusion à la population civile algérienne engagée dans le conflit malgré elle et subissant le conflit (représailles de l'ALN ; regroupements forcés par les autorités françaises).

8) Dans quelle mesure les musulmans d'Algérie ont-ils pu s'affronter militairement ?

- Ces divisions ont entraîné une véritable guerre civile algérienne qui s'est prolongée après l'indépendance avec les représailles contre les harkis.

C) Une guerre civile française :

9) Doc. 5. Comment une partie des Français d'Algérie réagissent-ils quand se négocie l'indépendance ?

- Face à l'inéluctable indépendance (annonce de l'autodétermination des Algériens, ouverture des négociations, signature des accords d'Évian), une partie des Français d'Algérie tente de développer la lutte clandestine, créant une nouvelle force dans le conflit. (O.A.S)

10) Contre qui leurs actions violentes se tournent-elles ?

- Cette lutte armée, faite principalement d'attentats contre les personnes et les biens, vise les nationalistes algériens et les Français favorables à l'indépendance.

À retenir :

Algérie : une décolonisation par la guerre

En 1945, la France est bien décidée à conserver sa domination sur l'Algérie, comme le prouve la terrible répression des émeutes anti-européennes de Sétif et Guelma. (voir blog). Le Front de Libération Nationale, (FLN) créé en 1954, réclame l'indépendance et organise une série d'attentats le 1er novembre de la même année (Toussaint Rouge) qui marque le début de la guerre. Malgré un engagement croissant sur le terrain, l'armée française ne parvient pas à éliminer la guérilla nationaliste, soutenue par les pays arabes, ni à déjouer les attentats du FLN. Les méthodes employées (torture, massacres...) heurtent l'opinion française et internationale, et font basculer la population algérienne du côté du FLN.

En 1958, le président de Gaulle enclenche un processus de négociations malgré la colère des partisans de l'Algérie française et les coups de force de l'OAS. Les accords d'Évian mettent fin à la guerre. L'indépendance est proclamée après un référendum en juillet 1962. Un million de pieds-noirs et de harkis doivent alors quitter l'Algérie.

D'après l'historien Benjamin Stora, dans *La Guerre d'Algérie expliquée à tous* : "[...] ce conflit a duré plus de sept ans. Il a été d'une cruauté terrible. Il a divisé non seulement les Algériens et les Français, mais aussi les Algériens entre eux et les Français entre eux". Le bilan : 500 000 morts, dont 400 000 musulmans, 4 000 pieds-noirs, 30 000 soldats français, entre 15 000 et 30 000 harkis.

Nationalisme : mouvement politique constitué de personnes qui, ayant conscience de former une communauté nationale, veulent créer un État souverain autonome et indépendant.
OAS : Organisation Armée Secrète. Mouvement clandestin et terroriste créé en 1961 regroupant les partisans les plus extrémistes de l'Algérie française.
Pieds-noirs : nom donné aux habitants d'origine européenne nés en Algérie